

Signataire des



8

Article du
Règlement
Disclosure



Exclusions normatives
et sectorielles



Analyse ESG basée sur
la double matérialité



Mesure d'impact
positif



Best in Universe



Analyse des
émissions à effet
de serre

OBJECTIF DE GESTION

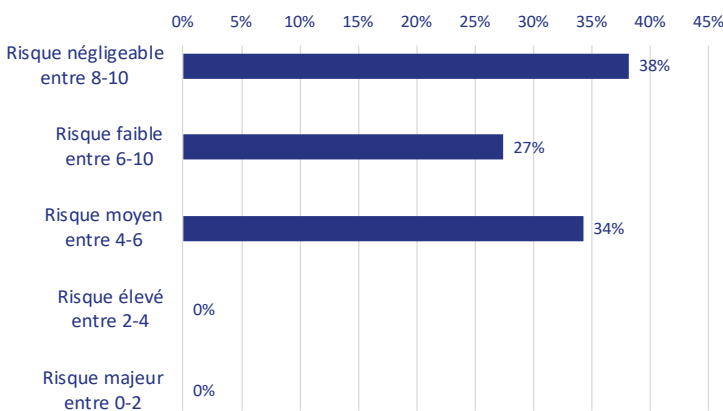
Le compartiment Orion (Abacus Discovery) adopte une stratégie extra-financière exhaustive conforme aux exigences de l'article 8 du Règlement Disclosure. Son objectif d'investissement est ainsi de promouvoir les caractéristiques environnementales, sociales, ainsi que celles de la bonne gouvernance et de la durabilité.

Dans le cadre du fonds Abacus Discovery, il s'agit des actions des petites et très petites entreprises européennes sélectionnées à partir de notre modèle propriétaire Abacus permettant d'atteindre une meilleure performance ajustée du risque et une bonne maîtrise de volatilité.

CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES DU FONDS

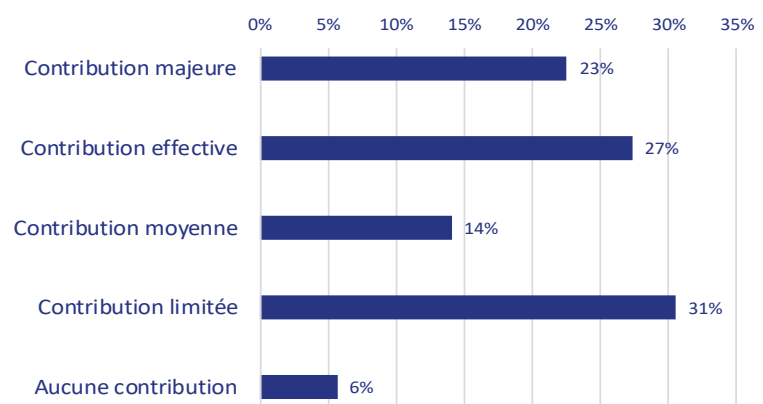
EXPOSITION AU RISQUE DE RESPONSABILITÉ

Exposition au risque de responsabilité



EXPOSITION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Exposition au développement durable



PRINCIPAUX KPIS

Orion

38,2 %
moyen du CA des entreprises
du portefeuille éligible à la
Taxonomie

Orion

164,7
TCO2/M€
investi

Orion

27,4h
de formation
par employé

Orion

86%
de sociétés
prennent en
compte ESG

Orion

23%
de femmes
au conseil

Part verte

50,6 %
moyen du CA des entreprises
de l'indice éligible à la
Taxonomie

Empreinte des émissions

121,5
TCO2/M€
investi

Formation

12,1h
de formation
par employé

Chaîne
d'approvisionnement

80%
de sociétés
prennent en
compte ESG

Egalité et diversité

33%
de femmes
au conseil

Eurostoxx Small

Eurostoxx Small

Eurostoxx Small

Eurostoxx Small

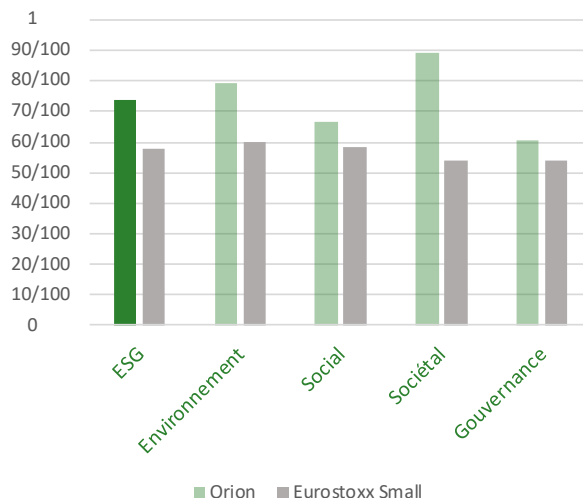
Eurostoxx Small

EXPOSITION RISQUE / IMPACT

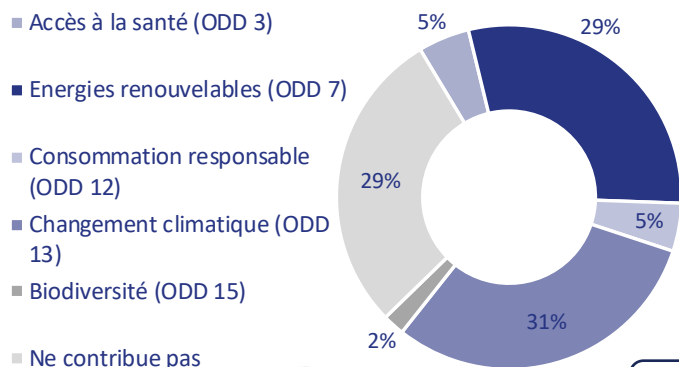
Exposition au risque de responsabilité	Négligeable	0%	4%	0%	16%	21%
	Faible	1%	7%	7%	12%	2%
	Moyen	5%	19%	7%	0%	0%
	Elevé					
	Majeur					
		Aucune	Limitée	Moyenne	Effective	Considérable

Exposition au développement durable

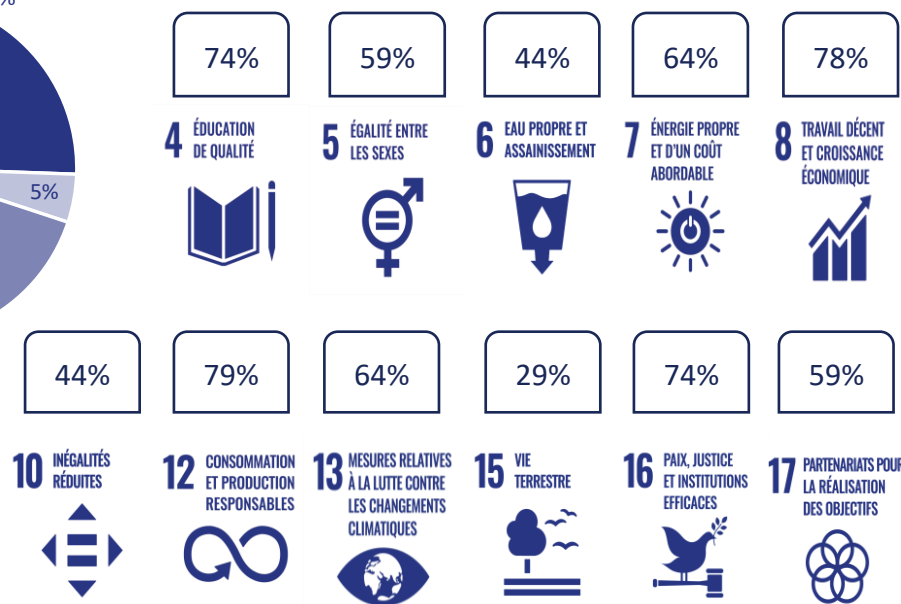
NOTATION ESG



CONTRIBUTIONS DIRECTES



CONTRIBUTIONS INDIRECTES



POINT MÉTHODOLOGIQUE

L'exposition au risque de responsabilité est appréciée à travers l'analyse ESG approfondie, en analysant plus de 120 critères des quatre piliers: environnemental, social, sociétal, et de gouvernance. L'analyse ESG permet de saisir l'exposition de la société de gestion au risque de responsabilité, étant défini en tant que risque juridique lié à la poursuite et/ou à la condamnation des entreprises pour violation de leurs contraintes et obligations ESG.

L'exposition au développement durable est appréciée à travers les Objectifs de développement durable, en prenant en compte la contribution directe et indirecte des entreprises investies et en assignant une note de 0 à 100.

La matrice adopte un approche risque/ impact positif en combinant les résultats de l'analyse de l'exposition au risque de responsabilité et ceux de l'analyse de l'exposition au développement durable.

La notation ESG, totale et par pilier, est calculée par notre outil propriétaire pour toutes les entreprises investies. L'outil est développé sur la base de double matérialité prenant en compte les risques de durabilité sur l'entreprise et le risque d'incidence négative de l'entreprise sur les facteurs de durabilité.

La contribution aux ODD est appréciée par la *contribution directe* à un ou plusieurs objectifs du fait de l'activité de l'entreprise, et par la *contribution indirecte* du fait de la démarche, du comportement et de la culture d'entreprise indépendamment de l'activité.